

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

DECISION DU MAIRE N° DEC_2023_127

Objet : Remboursement d'une sortie à l'Auditorium de Dijon organisée par le Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre.

Le Maire de la Ville de Montbard,

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.44 – alinéa 2 - en date du 27 mai 2020, précisant les délégations au Maire

Considérant qu'afin de faciliter sa gestion, l'Auditorium a émis une facture à la Ville de Montbard pour la sortie organisée par le Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre ;

Considérant qu'en contrepartie, la Ville de Montbard a encaissé les sommes dues par les bénéficiaires de cette sortie.

DECIDE

Article 1 : d'accepter la somme indiquée sur la facture correspondante.

Article 2 : que ce montant viendra s'inscrire en recettes au budget communal de l'année en cours